

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Band:** 38 (1974)  
**Heft:** 149-152

**Artikel:** L'imparfait, le passé simple et le passé composé en français moderne  
**Autor:** Pfister, Max  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399580>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'IMPARFAIT, LE PASSÉ SIMPLE ET LE PASSÉ COMPOSÉ EN FRANÇAIS MODERNE

Ce sujet est, certes, rebattu, mais il constitue un problème central de la grammaire française qui touche des questions fondamentales de la linguistique générale. De surcroît, il offre un avantage évident : il permet d'éprouver à l'usage les nouvelles méthodes de la linguistique moderne. Nos connaissances actuelles sont arrivées à un point qui permet de faire un certain tri. Nous disposons de bases acquises qui doivent être mises à profit dans l'enseignement pratique du français. Mon propos est de faire un bilan qui montrera l'état des recherches d'un côté, l'application pratique dans le manuel scolaire de Klein-Strohmeyer de l'autre <sup>1</sup>.

La première question qui se pose à nous est de savoir si la vitalité du passé simple justifie encore une étude approfondie ou si une orientation moderne de l'enseignement pourrait l'ignorer. Si l'on accepte un français standard dont le critère est la langue enseignée dans les écoles de France, on ne peut pas exclure le passé simple.

On pourrait s'attendre à ce que des statistiques portant sur la fréquence du passé simple dans les différents journaux fissent ressortir un emploi plus intensif de ce temps dans une publication au style relativement choisi comme dans *Le Monde*. Or, des sondages précis infirment cette conjecture : dans l'*Humanité*, quotidien communiste très populaire, dont le style est loin d'être aussi soigné que celui du *Monde*, les passés simples sont plus fréquents que dans ce dernier <sup>2</sup>. Les statistiques de M. Zezula contredisent donc la généralisation trop simplificatrice de M. Cohen, selon laquelle le passé simple,

1. H. W. KLEIN, F. STROHMEYER, *Französische Sprachlehre*, (abrégé : Klein-Strohmeyer), Stuttgart 1967.

2. J. ZEZULA, *Le passé simple dans la langue de la presse française d'aujourd'hui*, *BBRPh.* 8 (1969), p. 340 N 7 : « Sur 449 pages du *Monde* nous avons relevé 631 passés simples, sur 462 pages de l'*Humanité* nous avons relevé 2 024 passés simples donc un nombre 5 fois plus élevé ».

temps de la bourgeoisie, fait place au passé composé, temps de la société sans classes <sup>1</sup>.

Dans le théâtre moderne, l'emploi du passé simple est sporadique : il n'y apparaît que pour évoquer certaines nuances stylistiques, c'est-à-dire la langue archaïque et par là comique.

Pour la place qu'occupe le passé simple dans la langue de la radio, nous disposons également des sondages que M. Zezula a effectués en 1969. Il a constaté que ce temps a une fréquence assez élevée dans les nouvelles politiques et culturelles ainsi que dans les reportages et les commentaires politiques.

Naturellement, dans le code parlé, on ne rencontre plus que l'opposition imparfait — passé composé <sup>2</sup>. Mais d'un autre côté, le code écrit littéraire et soutenu utilise toutes les nuances stylistiques qui résultent d'une différenciation de ces trois temps du passé. Dans des exposés oraux de toutes sortes, conférences et causeries, on constate même actuellement une augmentation sensible de l'emploi du passé simple. La vitalité de ce temps dans le code écrit me paraît donc assurée. En tout cas, pour ce qui concerne le français journalistique, on ne peut pas encore parler d'un temps moribond.

Il est inutile de rappeler que plus de 90 % des formes sont à la troisième personne. Comme l'auteur du message reste étranger à son énoncé, la première et la deuxième personne sont rares avec le passé simple. Roland Barthes écrit dans *Le degré zéro de l'écriture* : « Retiré du français parlé, le passé simple, pierre d'angle du Récit, signale toujours un art : il fait partie d'un rituel des Belles-Lettres. Il n'est plus chargé d'exprimer un temps <sup>3</sup> ».

Un détail intéressant nous est fourni par le matériel du CREDIF qui a été enregistré d'après les conversations d'enfants de 10 ans et qui contient également quelques rares formes de passé simple <sup>4</sup>. Mais ce sont des formes du code écrit insérées dans le code parlé. — Une fillette raconte à ses camarades le conte du Chaperon rouge et s'exprime ainsi : « Il était une fois une

1. M. COHEN, *Emplois du passé simple et du passé composé dans la prose contemporaine*, Travaux de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris I (1956), 43-62.

2. P. IMBS, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, (abrégé : Imbs), Paris 1960, p. 87 : « Quoi qu'on ait pu dire et écrire (Damourette et Pichon), le passé simple est mort dans le français parlé commun : son emploi en dehors de la langue écrite fait pédant ou provincial. »

3. R. BARTHES, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris 1953, p. 46.

4. *Enquête sur le langage de l'enfant français. Transcription de conversation d'enfants de 10 ans*, Saint-Cloud 1968, vol. I, p. 15 s.

petite fille... qui avait un bonnet rouge. C'est pour ça qu'on l'appela le petit Chaperon Rouge... Puis *il rencontra* le loup... Alors le loup, *il tira* la chevillette... *il se jeta* sur la grand-mère... Puis la *mangea* ... Puis après *il se metta* dans le lit » (avec la faute analogique de *metta* qui prouve la rareté de la forme correcte *mit* pour un enfant de 10 ans).

#### I. IMPARFAIT — PASSÉ SIMPLE.

Examinons d'abord l'opposition qui existe entre l'imparfait et le passé simple. En 1964, Harald Weinrich publie son livre fondamental et suggestif *Tempus. Besprochene und erzählte Welt* qui tente de montrer que l'imparfait sert à exprimer les circonstances, les descriptions et les réflexions à l'arrière-plan, tandis que le passé simple exprime l'événement se plaçant au premier plan : « Das *Imparfait* ist in der Erzählung das *Tempus des Hintergrunds*, das *Passé simple* ist das *Tempus des Vordergrunds* <sup>1</sup>. » Dans des revues pédagogiques, Ebert et Walbröhl, deux professeurs de français, ont communiqué les résultats des expériences qu'ils ont faites en appliquant le modèle de Weinrich à l'école, résultats qui se sont révélés positifs <sup>2</sup>. D'autres, p. ex. Göller, s'expriment d'une manière plus réservée <sup>3</sup>. Mes expériences personnelles ne justifient pas non plus un enthousiasme prématuré.

Certains malentendus du livre de Weinrich résultent du fait qu'il ne distingue pas assez nettement le niveau normatif du niveau stylistique. Les idées de Weinrich ne me paraissent valables que pour les emplois où l'on dispose d'une certaine liberté stylistique. Dans la plupart des cas, cette liberté n'existe pas. Le mérite de M. Weinrich est d'avoir montré le rôle fondamental du contexte et celui du genre littéraire pour l'emploi des temps ainsi que leur distribution dans la phrase complexe. Pour avoir généralisé une fonction importante aux dépens d'autres facteurs qu'on ne peut pas négliger complètement, tels que l'opposition entre l'aspect et le mode d'action, il me semble qu'il a adopté un point de vue trop rigide.

La distinction établie par M. Weinrich entre le premier plan et l'arrière-plan présente aussi une certaine parenté avec le phénomène d'incidence proposé

1. H. WEINRICH, *Tempus, Besprochene und erzählte Welt*, (abrégé : Weinrich), Stuttgart 1964, p. 159; <sup>2</sup>1971, p. 93.

2. J. EBERT, *Et cette vie dura dix ans. Zur unterrichtlichen Auswertung der Tempuslehre von Weinrich*. *Die Neueren Sprachen* 15 (1966), 531-535.

J. WALBRÖHL, *Imparfait und Passé simple*. *Die Tempora der Vergangenheit im Französischunterricht der Oberstufe*. *Die Neueren Sprachen* 18 (1969), 132-138.

3. A. GÖLLER, *Gedanken zu Weinrichs Tempuslehre*. *Praxis des neu-sprachlichen Unterrichts* 18 (1971), 375-388.

par M. Pollak <sup>1</sup>. Comme phrase modèle de cette incidence ou interruption au passé simple, on pourrait citer l'exemple suivant : « L'ordre semblait régner. Tout à coup une révolution éclata. » Mais ces deux tentatives d'explication — que ce soit celle de M. Weinrich ou celle de M. Pollak — ne sont applicables qu'aux phrases complexes.

### 1.1. *Aspect — mode d'action.*

Je crois que, normalement, il ne fait aucun doute que la différence existant entre l'imparfait et le passé simple, est une différence d'aspect <sup>2</sup>.

L'aspect caractérise l'angle de vision sous lequel une action est envisagée <sup>3</sup>. L'aspect est donc un élément qui ne touche pas à l'essence du fait même, mais seulement à sa représentation. Au lieu d'aspect, il serait peut-être préférable de dire perspective. On pourrait faire une comparaison avec la technique du cinéma : tantôt on a une prise de vue qui englobe une action dans sa totalité, tantôt une prise qui ne saisit qu'une partie de l'action. L'action même ne change pas, ce qui change c'est l'angle de vision, la perspective. L'opposition entre *les aspects cursif et global* <sup>4</sup> — exposée par Herrmann, Šabršula et Hilty <sup>5</sup> — est très claire et peut contribuer à résoudre le problème sur le plan pédagogique. Je suis d'avis que, malgré l'opinion opposée de M. Weinrich, la plupart des linguistes modernes qualifient la différence entre le passé simple et l'imparfait de différence d'aspect. Dans la grammaire scolaire de Klein-Strohmeyer, nous lisons cependant <sup>6</sup> : « Es handelt sich

1. W. POLLAK, *Studien zum « Verbalaspekt » im Französischen*, Wien 1960, p. 132.

W. POLLAK, *Linguistik und Literatur*, ZRPh 84 (1968), 380-479 ; *Aspekt und Aktionsart*, *Linguistik und Didaktik* 3 (1970), 40-47 ; 155-163.

2. Imbs 15 : « Cependant, à l'intérieur du passé, l'opposition de l'imparfait et du passé simple est incontestablement une opposition d'aspect. »

G. HILTY, *Tempus, Aspekt, Modus*, (abrégé : Hilty), *VRom.* 24 (1965), 275 : « Das Passé simple bringt eine Handlung als Ganzheit in den Blick, das Imparfait blendet Anfang und Ende aus und richtet das Augenmerk nur auf den Verlauf, das heisst auf das, was zwischen Anfang und Ende liegt. »

3. Hilty 275.

4. H. BONNARD, *Valeur aspectuelle des temps du français*, *Praxis des neu-sprachlichen Unterrichtes* 11 (1964), 50.

J.-A. BOURGEACQ, *L'emploi de quelques temps du passé : une méthode*, *The French Review* 42 (1969), 878.

5. E. HERRMANN, *Objektive und subjektive Aktionsart*, *IF* 45 (1927), 213 ; J. ŠABRŠULA, *La signification des verbes français et les problèmes d'aspect*, *BBRPh.* 2 (1963), 166 ; Hilty 275.

6. Klein-Strohmeyer 50.

also um verschiedene Handlungsarten (Aktionsarten). Darin besteht der Wesensunterschied zwischen imparfait und passé simple ». Voilà un exemple de confusion de terminologie que l'on trouve dans un livre scolaire d'une grande diffusion.

En français, la différence entre *il se tut* et *il se taisait* est une différence d'aspect et porte sur l'angle sous lequel on considère l'action : la fin de l'action est comprise dans *il se tut*, tandis que pour *il se taisait* l'action dure, ni le commencement ni la fin de l'action ne sont englobés.

En allemand, on a souvent recours à d'autres moyens lexicaux ou syntaxiques, p. ex. *il se tut* 'er verstummte', *il se taisait* 'er schwieg' ou bien *il lisait le livre* 'er las in dem Buch', par opposition à la phrase *il lut le livre* 'er las das Buch'. Ce sont là des différences fondamentales entre l'allemand et le français qu'il faudrait approfondir dans un chapitre de grammaire contrastive entre le français et l'allemand, bien qu'il faille être prudent lorsqu'on entreprend de comparer des faits linguistiques qui, dans une langue, font partie d'une catégorie grammaticale et qui, dans l'autre, appartiennent au lexique ou à la syntaxe. La qualité du procès même, à savoir s'il commence, continue, s'il est duratif ou itératif, est une constituante du procès même qu'on désigne par *mode d'action*. Le mode d'action constitue une donnée lexicale qui dépend du lexème verbal par opposition à l'aspect qui représente une catégorie déictique faisant partie de la morphologie et de la syntaxe <sup>1</sup>. En allemand, les verbes *schweigen/verstummen*, en français *battre/abattre* constituent des différences lexicales qui ne dépendent pas de l'angle de vision du sujet parlant. Malheureusement, dans la terminologie concernant ces notions d'aspect et de mode d'action règne une grande confusion qui reflète la pluralité des opinions. Heger et Barrera-Vidal parlent p. ex. de *l'aspect perfectif* et *imperfectif* — des expressions qui, selon moi, sont plus appropriées aux modes d'action <sup>2</sup>. La même critique s'adresse à la termino-

1. R. MARTIN, *Grammaire et lexique : leur concurrence dans l'expression de l'aspect perfectif en français moderne*, *Bulletin des Jeunes Romanistes* 6 (décembre 1962), 18-24.

H. WEINRICH, *Zur Textlinguistik der Tempusübergänge*, *Linguistik und Didaktik* 3 (1970), 227 : « Ich habe allerdings von den Aktionsarten nicht weiter gesprochen, da sie — in den von mir behandelten Sprachen — nicht die Syntax und Tempuslehre, sondern die Semantik betreffen ».

2. K. HEGER, *Die Bezeichnung temporal-deiktischer Begriffskategorien im französischen und spanischen Konjugationssystem*, *ZRPh*, Beiheft 104, Tübingen 1963, p. 23.

A. BARRERA-VIDAL, *L'imparfait et le passé composé* (abrégé : Barrera-Vidal), *Linguistische Berichte* 6 (1970), 51 N 25.

logie de M. Klum, qui emploie *aspects duratif* et *non duratif*<sup>1</sup>. Les termes de *duratif* et de *ponctuel*<sup>2</sup> sont impropres, car l'aspect n'est pas déterminé directement par la durée. Les termes d'*accompli* et d'*inaccompli*<sup>3</sup> sont également impropres à caractériser la différence entre le passé simple et l'imparfait : ils marquent des différences de *stades d'action* dont je parlerai à propos du passé composé.

La terminologie, au fond, n'est pas tellement décisive. L'important est de faire la distinction entre aspect et mode d'action, de distinguer ces deux catégories fondamentales. Weinrich met en doute cette distinction qui est pour moi fondamentale<sup>4</sup>. Une terminologie claire, qui distingue *aspect, mode d'action* et *stade d'action* est la base indispensable pour pouvoir traiter ce sujet.

L'*aspect* dépend donc uniquement de la perspective sous laquelle un locuteur envisage une action. Cette perspective peut-être *cursive* : elle peut suivre l'action sans fixer ni le commencement ni la fin et n'embrasser qu'une de ses parties. Elle peut-être *globale*, comprenant le commencement et la fin. L'aspect cursif exige en français l'imparfait, l'aspect global le passé simple. Bonnard dit qu'à l'aspect cursif, le procès de l'action serait plutôt vu de l'intérieur, tandis que l'aspect global représenterait une vue extérieure du procès, une vue du dehors. Il oppose *l'aspect de interiore* à *l'aspect de exteriore*<sup>5</sup>. Cependant je ne peux pas adhérer à l'opinion de M. Hilty qui déplace le point de référence à travers lequel l'esprit fixe l'action : pour l'imparfait ce point de référence serait placé à l'intérieur du procès, pour l'imparfait à l'extérieur<sup>6</sup>.

1. Å. KLUM, *Verbe et adverbe*, Uppsala 1961, p. 106, 200.

2. Imbs 16.

3. R. MARTIN, *Grammaire et lexiques : leur concurrence dans l'expression de l'aspect perfectif en français moderne*, *Bulletin des Jeunes Romanistes* 6 (décembre 1962), 19.

J. DUBOIS, *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris 1968, p. 176.

4. H. WEINRICH, *Zur Textlinguistik der Tempusübergänge*, *Linguistik und Didaktik* 3 (1970), 227 : « Es kann nämlich keine Rede davon sein, dass die von Pollak und einigen anderen Linguisten forcierte Unterscheidung von Aspekt und Aktionsart Allgemeingut der Linguistik wäre. Zwischen Jacob Wackernagel und John Lyons gibt es viele Forscher, die es gleich diesen Linguisten nicht für ratsam halten, in den Unterscheidungen eine Genauigkeit vorzutäuschen, die von der Empirie nicht bestätigt wird » ; cf. C. HEUPEL, *Taschenwörterbuch der Linguistik*, München 1973, p. 16 s.

5. H. BONNARD, *Valeur aspectuelle des temps du français*, *Praxis des neusprachlichen Unterrichtes II* (1964), 50.

6. Hilty, *VRom* 24 (1965), 289 : « Wird das Vergangene erlebt als ein Aufbau mit einer inneren Entwicklungsrichtung aus der Tiefe her auf die Gegenwart zu, als etwas in der Erinnerung Herankommendes, ja Gegenwärtiges, liegt der

Même si l'on reconnaît que la différence entre l'imparfait et le passé simple est une différence d'aspect, on court un certain danger. On pourrait penser que l'optique est une affaire personnelle, donc subjective, qui laisserait une grande liberté au sujet parlant. C'est l'impression qu'on a après avoir lu le livre de M. Weinrich. Je dirais plutôt que c'est une illusion <sup>1</sup>. La liberté est limitée aux variations stylistiques, tandis que, pour la grande masse des exemples, un Français de langue maternelle n'hésite pas dans le choix entre l'imparfait et le passé simple.

### 1.2. *Mode d'action.*

Si j'ai souligné que la différence entre le passé simple et l'imparfait est une différence d'aspect, je ne dis pas pour autant que le mode d'action n'ait pas d'importance. Tout au contraire, je suis même convaincu que chaque verbe par son mode d'action a une certaine prédisposition à assumer soit l'aspect cursif soit l'aspect global, c'est-à-dire l'imparfait ou le passé simple. *Mode d'action* est le terme allemand *Aktionsart*, traduit en français par Pierre Naert en 1960 et repris par Årne Klum dans sa thèse *Verbe et adverbe* <sup>2</sup>. Avec M. Martin on pourrait également employer le terme : *modalités d'action* <sup>3</sup>.

Par *mode d'action*, j'entends la propriété que possèdent les verbes d'indiquer des procès transitaires (*verbes transitaires*) et des procès non-transitaires (*verbes non-transitaires*). Un verbe transitaire aboutit à une transition d'un état A à un état B et peut accentuer une des trois phases possibles :

Bezugspunkt *innerhalb des Ablaufs* (= Imparfait). Erleben wir die Vergangenheit jedoch als etwas Sich-Entfernendes, als etwas Zurückgleitendes, liegt der Bezugspunkt *ausserhalb des Ablaufs* (= Passé simple) ».

1. Hilty 277 : « Natürlich besitzt der Erzähler einen freien Spielraum. Das ist die Voraussetzung für jeden Stil. Aber absolut ist diese Freiheit nicht. Sie wird eingeengt durch stärkere oder schwächere Affinität eines Verbuns zur Perspektive des Passé simple oder des Imparfait ».

2. P. NAERT, *Mode de présentation, aspect, mode d'action, détermination et transitivité*, *Studia Linguistica* 14 (1960), 1-14 ; Å. KLUM, *Verbe et adverbe* (abrégé : Klum), Uppsala 1961, p. 14 s. ; voir aussi H. BONNARD, *Valeur aspectuelle des temps du français*, *Praxis des neusprachlichen Unterrichtes* 11 (1964), 48.

J. H. GRANBERG, *Les modes d'action du verbe français — quelques réflexions*, *Revue Romane* 1 (1967), 27-34.

3. R. MARTIN, *Temps et aspect, Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris 1971, p. 77 (abrégé : Martin, *Temps et aspect*).

Šabršula traduit *Aktionsart* par *l'ordre du procès*, cf. J. ŠABRŠULA, *Contribution aux problèmes de méthode de la recherche dans le domaine de l'aspect verbal (langues romanes)*, actes du 10<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes, Strasbourg 1962, p. 174 (discussion).

la phase ingressive (*s'endormir*), la phase égressive (*mourir*) ou le moment précis de transformation (*éclater*). Au lieu des termes *transitoire* et *non transitoire* <sup>1</sup> — déjà employés par Pollak <sup>2</sup> — on pourrait adopter *transformatif* et *non-transformatif* proposés par Heger <sup>3</sup>, *terminatif* et *non-terminatif* (Ducháček) <sup>4</sup> ou *conclusif* et *non-conclusif* employés par Šabršula en parlant également des langues slaves <sup>5</sup>. Quelquefois on lit *perfectif* et *non perfectif* (Klum) <sup>6</sup> ou *télique* et *atélique* (Garey) <sup>7</sup>.

Les verbes transitaires sont, en principe, incompatibles avec toute indication d'intervalle (*une heure, quelques jours*). On ne pourrait pas construire de phrases acceptables en employant l'adverbe *longtemps*, lorsque ce dernier indique la durée de l'action : par ex. *\*il arrive longtemps* est absurde. Tout au contraire, le procès exprimé par des verbes comme *chanter, travailler, dormir* ne mène pas à une transition d'un état à un autre : une telle action pourrait se prolonger. On peut dire : il dort longtemps, il travaille longtemps. Pour éviter des malentendus, je dois préciser que l'épreuve qui consiste à adjoindre l'adverbe *longtemps* est une simplification pratique qui n'implique pas que la durée de l'action soit décisive pour le choix de la perspective. Il s'agit seulement d'affinités. Naturellement, on ne peut pas nier que des actions brèves permettent plus souvent une vue globale, qui comprend le commencement et la fin de l'action, que des procès plus longs. La durée de l'action est en corrélation avec le mode d'action du verbe en question <sup>8</sup>.

En français, l'opposition *transitoire/non-transitoire* s'exprime parfois au moyen de préfixes comme *battre* (non-transitoire)/*abattre* (transitoire) ou bien *porter* (non-transitoire) et *apporter* (transitoire). La même transposition peut être réalisée par la forme pronominale *dormir* (non-transitoire), *s'endormir* (transitoire).

Je crois que les auteurs des grammaires scolaires n'ont pas encore vu assez clairement les relations qui existent entre le mode d'action d'un verbe et sa

1. Pour établir ces différences terminologiques, j'exploite le mémoire d'une de mes étudiantes à Marburg (M<sup>me</sup> Cornelia Blum).

2. W. POLLAK, *Aspekt und Aktionsart, Linguistik und Didaktik* 1 (1970), 46.

3. K. HEGER, *Temporale Deixis und Vorgangsquantität (Aspekt und Aktionsart)*, ZRPh 83 (1967), 562, 568.

4. O. DUCHÁČEK, *Sur le problème de l'aspect et du caractère de l'action verbale en français*, FM 34 (1966), 172.

5. N. J. ŠABRŠULA, *La signification des verbes français et les problèmes d'aspect*, BBRPh. 2 (1963), 172.

6. Klum 107.

7. H. GAREY, *Verbal Aspect in French, Language* 33 (1957), 106 ss.

8. Voir aussi Hilty 277 ; Martin, *Temps et aspect* 77.

prédisposition à l'emploi des temps <sup>1</sup>. Klum a montré l'importance des relations verbo-adverbiales en examinant certains adverbes de temps et l'emploi des temps verbaux. Il faudrait pour le français moderne, écrire un travail analogue qui examinerait les relations entre le mode d'action d'un verbe et l'emploi des temps. Ce travail existe pour le moyen français, c'est l'essai subtil de Robert Martin <sup>2</sup>, mais il reste à écrire pour le français moderne.

### 1.3. *Prédisposition des verbes à l'aspect cursif ou à l'aspect global.*

J'ose prétendre qu'une dépendance existe entre le mode d'action d'un verbe et l'emploi des temps.

Partons de deux exemples. J'ai dressé une liste des phrases qui contiennent le verbe *aimer* à l'imparfait et au passé simple. Le matériel est constitué par le dictionnaire de Littré, de Robert et du *Trésor de la langue française*. Pour les cas intéressants, il fallait recourir au contexte des extraits cités. Je m'en suis tenu uniquement au français moderne à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'exclusion des exemples forgés par Littré et Robert eux-mêmes. Afin d'étudier les seules valeurs propres à chacune des formes verbales analysées, j'observe exclusivement leur insertion dans les propositions indépendantes, à l'exclusion de leur emploi en subordonnée. La subordination introduit des données étrangères au système temporel comme l'imparfait dans des phrases hypothétiques et dans le discours indirect où apparaissent les *temps en perspective* <sup>3</sup>, le phénomène de la prétendue concordance des temps.

Le résultat est le suivant : Littré cite trois exemples où *aimer* est employé aux temps simples du passé : deux fois à l'imparfait, une fois au passé simple ; Robert connaît une relation de 4 à 2 au profit de l'imparfait, le *Trésor de la langue française* propose 19 phrases à l'imparfait contre

1. Hilty 275 : « Ich halte auch daran fest, dass für die Frage der Perspektive (Ganzheit oder Verlauf) die Aktionsart und damit die Bedeutung eines Verbuns eine eminente Rolle spielt und sogar auch die für die Handlung benötigte Zeit ». — p. 276 : « Ich halte grundsätzlich daran fest, dass dank ihrer Aktionsart die Verben verschiedene Affinitäten zu den beiden Tempora Imperfectum und Passé simple besitzen und dass eine verallgemeinernde Relief-theorie diesen differenzierten Beziehungen nicht gerecht wird. »

A. BARRERA-VIDAL, *L'imparfait et le passé composé*, *Linguistische Berichte* 6 (1970), 44 (abrégé : Barrera-Vidal).

2. R. MARTIN, *Temps et aspect, essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris 1971.

3. Imbs 14.

5 exemples au passé simple. Le total est donc de 25 formes à l'imparfait contre 8 au passé simple pour le seul verbe *aimer*. Cette statistique montre que le verbe *aimer* a une prédisposition à l'emploi à l'imparfait (sans considérer les formes au passé composé). Je dirai que cette prédisposition du verbe *aimer* à l'aspect cursif est en étroit rapport avec le mode d'action du verbe *aimer*. Ce verbe est *non-transitoire* et ne contient en soi aucune délimitation de l'action.

Si nous choisissons par contre un verbe transitoire, l'observation devrait conduire au résultat opposé. Prenons le verbe *arriver* : Le total (sans les attestations du *Trésor* dont le troisième volume qui contiendra le verbe *arriver* n'est pas encore paru) se monte à 6 exemples au passé simple contre un à l'imparfait.

Je crois pouvoir affirmer que chaque verbe, d'après sa constitution sémique, se range ou bien parmi les verbes transitaires ou bien parmi les verbes non transitaires. En suivant ce critère fondamental, on pourrait formuler certaines applications pratiques :

1) des verbes transitaires comme *éclater*, *arriver*, *entrer* au passé s'emploient normalement au passé simple, et n'admettent pas l'imparfait. L'action du verbe est saisie par l'aspect global qui comprend le commencement et la fin de l'action.

2) Un verbe non-transitaire au passé se met normalement à l'imparfait et admet également le passé composé. Nous pouvons conclure de ces observations qu'en l'absence de toute autre indication contraignante en provenance du contexte extérieur, un verbe transitaire n'admet pas l'imparfait, tandis qu'un verbe non-transitaire admet à la fois l'imparfait et le passé composé <sup>1</sup>.

Voilà les règles de bases qui sont plus ou moins applicables pour les deux tiers des cas avec le verbe *aimer*, pour plus de 80 % avec le verbe *arriver*. Ces cas spéciaux qui, à première vue, ne sont pas conformes au comportement normal sont les cas intéressants, les exemples qui se retrouvent dans les grammaires et dans la littérature spécialisée concernant notre problème.

Si l'on examine ces prétendues exceptions, il faut de nouveau faire un tri. Premièrement, on ne devrait pas seulement considérer le verbe et sa structure sémique, mais toute la phrase ou même le texte dans son ensemble. Souvent, le contexte contient des éléments qui sont en contradiction avec la signification première du verbe. Le sens qui se manifeste au niveau de la

1. Barrera-Vidal 45.

parole ne correspond pas toujours à la signification de base au niveau de la langue.

Prenons la seule exception où le verbe *arriver* est à l'imparfait au lieu du passé simple qu'on attendrait pour ce verbe transitoire. C'est une phrase de Duhamel, Pasq. III, 1 : « Elle arrivait tantôt par le train, tantôt par le tramway. »

Le verbe *arriver* dans ce cas pourrait être remplacé par *venir*. C'est-à-dire que le contexte, par les expressions adverbiales *tantôt-tantôt*, affaiblit la valeur résultative et l'abolit même. Normalement les verbes *venir* et *arriver* se distinguent par un sème supplémentaire dans *arriver* qui exprime le résultat qui doit se produire.

C'est cet élément résultatif qui, au niveau de la langue, est décisif pour la constitution sémique du verbe *arriver*<sup>1</sup>. Si le contexte contredit cette valeur du verbe *arriver*, le verbe devient synonyme de *venir* et entre dans la classe des verbes non-transitoires. L'emploi de l'imparfait est donc justifié.

Les conséquences à tirer sont les suivantes : la composition première des sèmes d'un verbe peut-être modifiée au niveau de la parole par le contexte dans lequel le verbe est inséré. Le contexte — surtout les expressions adverbiales — peut être décisif pour l'emploi exceptionnel d'un imparfait ou d'un passé simple.

Un autre exemple où l'emploi du temps est déterminé par le contexte se trouve dans *Le Père Goriot* de Balzac : Eugène de Rastignac avait fait la connaissance de Delphine de Nucingen et du grand monde parisien. « En possédant cette femme, Eugène s'aperçut que jusqu'alors il ne l'avait que désirée, il ne l'aima qu'au lendemain du bonheur : l'amour n'est peut-être que la reconnaissance du plaisir. »

*Aimer*, un verbe normalement non-transitoire — par sa structure sémique — au niveau de la langue, n'indique ni le commencement ni la fin de cette forte attirance pour quelqu'un. Or, dans le cas d'Eugène de Rastignac, le moment initial de cet amour est déterminé par le contexte : il ne l'aima qu'au lendemain du bonheur. Le contexte justifie donc l'emploi du passé simple dans ce cas particulier.

Dans l'exemple d'*arriver* c'était l'expression adverbiale *tantôt-tantôt* qui était décisive, cette fois-ci c'est le circonstant de temps *le lendemain* qui est déterminant dans le contexte. Un chapitre important pour l'emploi des

1. A. KETTERER, *Semantik der Bewegungsverben, Eine Untersuchung am Wortschatz des französischen Barock*, Zürich, 1971 p. 93.

temps est donc constitué par la compatibilité des temps avec les adverbes et les compléments de temps. Le premier qui a étudié d'une manière systématique les rapports entre adverbes, compléments de temps et aspects est M. Klum dans son livre *Verbe et adverbe*.

Il faut montrer clairement qu'on doit connaître non seulement la distinction entre les verbes transitifs et les verbes non-transitifs, mais également le rôle important du contexte. Cette importance du contexte est illustrée dans la grammaire scolaire de Klein-Strohmeyer § 45 : *Il me posait toujours la même question — Il me posa trois fois cette question. Poser une question* est un verbe transitif qui détermine le point initial et le point final de l'action. — Sans contexte, on attendrait donc l'aspect global. Dans l'exemple, *il me posa trois fois cette question*, la prédisposition au passé simple est renforcée par l'expression quantitative *trois fois* et par la deixis *cette question*. L'emploi de l'imparfait dans ce contexte serait impossible. Dans la phrase : *Il me posait toujours la même question*, l'imparfait à la place du passé simple serait impossible sans la neutralisation de la structure sémique du syntagme verbal *poser une question* par le contexte. L'adverbe *toujours* renforcé par l'adjectif d'identification *même* annule le caractère conclusif du verbe premier : *poser une question*.

Si on tient compte du contexte, on peut réfuter facilement les exemples allégués par M. Weinrich qui devraient infirmer l'opposition par l'aspect <sup>1</sup>. « Jede unvollendete, andauernde, wiederholte oder gewohnheitsmäßige Handlung kann natürlich im Imperfect stehen ; sie kann aber unter bestimmten Bedingungen ebensowohl im Passé simple stehen ». Ce qui compte, ce sont ces prétendues « conditions particulières ». Weinrich continue : « Lucien Tesnière nimmt sich einfach Verben mit solchem Bedeutungsgehalt vor und setzt sie ins Passé simple : La guerre de Cent ans dura en réalité cent seize ans. Il répéta cent fois la même expérience. » Dans ces deux exemples la constitution sémique des deux verbes non-transitifs *durer* et *répéter* est neutralisée par des expressions contradictoires du contexte : *durer* qui, par sa nature, n'englobe ni le commencement ni la fin d'une action, vient d'être déterminé par une limite temporelle exacte « en réalité cent seize ans », le verbe *répéter* non-transitif vient d'être limité par la quantité déterminée *cent fois* et perd son caractère itératif.

Weinrich cite également la phrase : *Il sonnait une heure, quand il entra*. Il objecte que, selon la théorie des aspects, on devrait s'attendre à un emploi

1. Weinrich 153.

inverse des temps dans cette phrase. L'action de *sonner une heure* serait d'une durée plus courte que celle d'entrer. Ce raisonnement montre une confusion de la notion d'aspect et de celle de mode d'action, car la durée réelle d'une action est en rapport avec le choix du temps mais ne le détermine pas.

Un problème délicat est soulevé par l'évaluation de l'importance respective du mode d'action d'un verbe, d'une part, et du contexte, de l'autre, c'est-à-dire par la question de savoir si les éléments contextuels tels que, p. ex., les expressions temporelles *sans cesse* ou *tous les jours*, qui toutes les deux expriment une valeur itérative, sont suffisamment contraignantes pour faire pencher la balance en faveur de l'un ou de l'autre des deux aspects (global ou cursif).

J'approuve la critique de M. Barrera-Vidal, selon laquelle l'idée de répétition à elle seule n'est pas décisive <sup>1</sup>. Les adverbes *habituellement*, *ordinairement*, *toujours*, *chaque matin*, *chaque soir*, *tous les ans* ne suffisent pas pour exiger l'aspect global. La mise en perspective aspectuelle ne dépend pas d'un seul facteur. Il faut tenir compte du mode d'action du verbe en question et considérer également le contexte et surtout ses indications temporelles et modales. Seule, la combinaison de ces deux éléments, mode d'action du verbe et configuration du contexte, permet d'opter pour l'un des deux aspects possibles. Il faut insister sur le fait que le contexte se révèle plus puissant et plus décisif que le mode d'action du verbe isolé.

Afin de mettre en évidence l'importance du contexte, je reproduis deux oppositions de la grammaire de Klein-Strohmeyer <sup>2</sup> : *Il me posait toujours la même question* | *Il me posa trois fois cette question*.

*Il ne me saluait jamais* | *A partir de ce jour-là, il ne me salua plus*.

Les deux verbes *poser une question* et *saluer* sont transitoires. — Dans la colonne de droite, on devrait donc mettre le passé simple, même sans les déterminations circonstancielles : *trois fois* et *à partir de ce jour-là*.

Dans la colonne de gauche, cependant, les déterminations circonstancielles sont absolument nécessaires pour justifier l'emploi de l'imparfait. Les compléments adverbiaux à sens itératif *toujours* et *jamais* neutralisent les sèmes terminatifs et transforment l'aspect global premier en aspect cursif second.

1. H. SENSINE, *L'emploi des temps en français*, Paris 1963, p. 12 : « Les mots *habituellement*, *ordinairement*, *toujours*, *chaque matin*, *chaque soir*, *tous les ans*, etc., exprimés ou sous-entendus, impliquent presque toujours l'emploi de l'imparfait, qui pourrait s'appeler ici le passé d'habitude ou passé de durée ».

2. Klein-Strohmeyer 51.

Le choix de ces éléments contextuels rend l'utilisation de l'imparfait possible, sans exclure l'emploi du passé composé <sup>1</sup>.

1.4. *Les explications stylistiques ; imparfait de rupture.*

Il me paraît indispensable de faire une différenciation fondamentale entre *le niveau grammatical normatif* et *le niveau stylistique*.

Il faut voir la grande majorité des cas d'emploi pour lesquels un Français de langue maternelle normalement n'hésite pas à mettre ou l'imparfait ou le passé simple. Je dirai que c'est l'emploi normal — aujourd'hui fixé par la norme — qui dépend au niveau de la langue de la constitution sémique des verbes et du mode d'action correspondant ou bien au niveau de la parole de l'emploi individuel justifié par la situation particulière et par le contexte.

En opposition à cet emploi régulier, il y a l'emploi irrégulier qui, justement par son caractère exceptionnel, choque le lecteur et produit des effets stylistiques voulus. Il faut reconnaître que cet emploi spécial fait partie du domaine stylistique.

La plupart des ouvrages de grammaire cherchent à interpréter les différentes nuances attachées aux différents emplois. Mais ils ne nous disent généralement pas si ces emplois sont contraignants ou simplement possibles <sup>2</sup>. La confusion qu'on trouve dans plusieurs grammaires pour ce qui concerne l'emploi des temps du passé résulte du fait que ces grammaires énumèrent une multitude d'emplois de ces temps sans faire la distinction nette entre valeur grammaticale et valeur stylistique.

Cet effet particulier se réalise p. ex. lorsqu'un verbe transitoire — sans justification émanant du contexte — est combiné avec la perspective curative qui demande l'imparfait. Dans ce cas, on pourrait parler d'un emploi métaphorique <sup>3</sup>. Klein-Strohmeyer signale ce procédé sous le titre « *das Imperfekt der lebhaften Vorstellung* » qui se traduit en français par l'imparfait pittoresque <sup>4</sup> ou de rupture <sup>5</sup>, qui connaît un emploi particulier dans la littérature moderne.

Je cite d'abord les deux exemples de la grammaire scolaire de Klein-Strohmeyer <sup>6</sup> : « Après quelques minutes, mortellement longues, j'arrivais

1. Barrera-Vidal 40.

2. Barrera-Vidal 39.

3. Hilty 276.

4. F. BRUNETIÈRE, *Le Roman naturaliste*, Paris 1896, p. 85.

5. F. BRUNOT, Ch. BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris 1949, p. 377.

6. Klein-Strohmeyer 53.

au but, je saisisais la clef restée dans la serrure, je la tournais, je poussais la porte (J. Normand). » « Un mois plus tard, elle signait le contrat de vente et achetait en même temps une petite maison bourgeoise (G. de Maupassant) ». Les lexèmes verbaux sont transitoires sans exceptions : *arriver au but, saisir la clef, tourner la clef, pousser la porte, signer le contrat de vente, acheter une petite maison bourgeoise*. Le contexte ne neutralise pas le caractère conclusif de ces lexèmes verbaux, mais tout au contraire, il renforce en marquant nettement le terme initial de l'action, p. ex. *après quelques minutes, un mois plus tard*. Toutes les caractéristiques sémiques de ces verbes, appuyées par le mode d'action transitoire, rendent l'emploi d'un imparfait hautement invraisemblable. Et pourtant, l'imparfait apparaît pour produire cet effet de rupture, moyen purement stylistique de la littérature moderne.

## II. LE PASSÉ COMPOSÉ.

Le passé composé s'oppose morphologiquement au passé simple et à l'imparfait : il fait partie du système analytique qui par l'existence des formes surcomposées progresse aux dépens du système synthétique. Normalement on enseigne que, dans le code parlé, le passé simple est remplacé par le passé composé. Cependant on enseigne rarement que le passé composé peut également remplacer l'imparfait dans la plupart de ces fonctions. Par une épreuve de substitution, Barrera-Vidal, dans un article récent, a montré que sur 18 phrases types de la grammaire de Klein-Strohmeyer, le passé composé et l'imparfait sont tous deux admis dans 13 cas. Le passé composé est rejeté dans un seul cas, tandis que l'imparfait est exclu dans quatre cas.

L'unique phrase qui ne permet pas l'emploi du passé composé est l'exemple suivant : La guerre semblait être sans fin, elle durait depuis vingt ans. — On hésiterait à dire « elle a duré depuis vingt ans ». Le verbe non-transitoire *durer* et le contexte qui contient l'indication temporelle « depuis 20 ans », sans englober la fin, rend impossible le passé simple dans le code écrit, le passé composé dans le code parlé.

On peut dire qu'en principe, et hormis quelques cas bien précis, le passé composé peut toujours remplacer l'imparfait dans le code parlé. C'est pour cette raison que Barrera-Vidal constate avec pertinence que l'imparfait représente le terme marqué de l'opposition, tandis que le passé composé est le terme neutre ou normal, non marqué <sup>1</sup>.

1. Barrera-Vidal 47.

La caractérisation de la valeur du passé composé en français moderne présente certaines difficultés. Si l'on prend le passé composé en ancien français ou bien, en français moderne, le passé composé de quelques verbes intransitifs conjugués avec *être*, on peut approuver la définition de Christmann, qui veut que le passé composé dans ces cas indique l'accompli d'une action « le praeteritum praesens <sup>1</sup> ». L'exemple *elle est morte* indique le résultat d'une action qui par ses conséquences est reliée à l'état présent. M. Christmann parle du *stade* de l'accompli, fonction primaire du passé composé. *Stade d'action* est la traduction de l'allemand *Stadien* employé par M. Christmann et *Aktionsstand* proposé par M. Hilty <sup>2</sup>. *Stade d'action* correspond à l'expression *phase* employée par Fourquet et Galichet <sup>3</sup> et à *l'aspect accompli/inaccompli* de M. Martin <sup>4</sup>. Par *stade d'action*, je comprends l'indication selon laquelle une action est en train de s'accomplir ou bien est accomplie, c'est-à-dire l'état réel d'une action à un moment donné.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, comme M. Saettele vient de le montrer dans sa thèse <sup>5</sup>, le passé composé prend une fonction seconde. Il devient concurrent du passé simple et désigne également un temps du passé — et pas seulement le stade de l'accompli comme auparavant. L'avance du passé composé a produit la disparition du passé simple dans le code parlé et l'extension du passé surcomposé à partir du XV<sup>e</sup> siècle pour exprimer le stade d'action de l'accompli <sup>6</sup>.

Dans le code écrit, un Français cultivé saisit encore une différence entre le passé composé et le passé simple. Tous les deux sont des temps du passé, mais la relation avec le présent n'est pas la même. Si l'on emploie le passé composé, on établit un rapport — même ténu ou virtuel <sup>7</sup> — entre le passé et le présent. Ce rapport est négligé ou n'existe même plus si, au lieu du passé

1. H. H. CHRISTMANN, *Zum 'Aspekt' im Romanischen : Bemerkungen zu einigen neueren Arbeiten*, RF 71 (1959), 3-10 ; H. H. CHRISTMANN, *Tempus und Aspekt : Zu den Thesen von Klaus Heger*, ZRPh 84 (1968), 483.

2. Hilty 293 ; G. HILTY, *Das Tempussystem als Auffassungsschema der 'erlebten Zeit'*, VRom 26 (1967), 205.

3. J. FOURQUET, *Deux notes sur le système verbal du français*, Langages 3 (1966), 12.

G. GALICHET, *Grammaire structurale du français moderne*, Paris 1970<sup>3</sup>, p. 90 ss.

4. MARTIN, *Temps et aspect* 52.

5. H. SAETTELE, *Das französische Passé composé, Funktionsveränderung eines Tempus*, Zürich 1971, p. 211.

6. Hilty 295 ; M. CORNU, *Les formes surcomposées en français*, Bern 1953, p. 87.

7. Martin 109.

composé, on emploie le passé simple. Klein et Strohmeyer écrivent dans leur grammaire scolaire : « [Das Perfekt] enthält zwar — wie das Präsens — keine bestimmte Zeitangabe, aber es drückt etwas Vollendetes, Abgeschlossenes aus <sup>1</sup> ». Cette définition générale correspond à la valeur du passé composé en ancien français. En français moderne, on ne peut plus parler de « keine bestimmte Zeitangabe », car normalement le passé composé exprime l'antériorité par rapport à un moment présent suggéré ou explicité par le contexte. Ce fait antérieur peut appartenir à un passé éloigné ou bien au passé le plus récent <sup>2</sup>.

Au siècle classique, la relation avec un passé récent qui ne dépassait pas l'étendue de 24 heures était de rigueur. C'est la fameuse règle des 24 heures formulée par Henri Estienne, règle qui déjà pour le xvii<sup>e</sup> siècle n'avait qu'une valeur approximative. Ce qui comptait était moins les 24 heures que la limite constituée par la nuit qui séparait le passé récent du passé éloigné. Ce qui compte aujourd'hui, c'est uniquement l'actualité d'un événement, la présence ou l'absence du lien interne qui unit le passé au présent et qui constitue la différence principale entre le passé composé et le passé simple. La forme *il aima* objective l'événement en le détachant du présent, tandis que la forme *il a aimé* met l'événement du passé en relation avec le présent : le passé simple postule une coupure complète, le procès est rejeté dans le passé comme un événement irrémédiablement révolu <sup>3</sup>.

Comme cette différence subtile entre le passé composé et le passé simple n'est plus saisie par tous les Français, ces nuances commencent à faire partie du niveau stylistique.

### III. CONCLUSIONS.

J'en viens aux conclusions qui découlent de mon exposé :

1) Il faut savoir distinguer un verbe transitoire d'un verbe non-transitoire.

2) Si le verbe en question est un verbe transitoire, l'emploi de l'imparfait est généralement exclu. Normalement dans ces cas on emploie le passé composé dans le code parlé, le passé simple dans le code écrit.

Si un verbe transitoire est mis à l'imparfait — contre toute attente — il y

1. Klein-Strohmeyer 53.

2. Imbs 101 s.

3. M. GLATIGNY, *Esquisse de répartition des trois temps du passé, Le Français dans le Monde* 12 (1973), 8.

a deux explications possibles : ou bien c'est le contexte qui permet l'aspect cursif par une neutralisation, ou bien nous avons affaire à un emploi stylistique. Je rappelle le cas de l'*imparfait dit pittoresque ou de rupture*.

3) Si le verbe en question est un verbe non-transitoire, l'imparfait se met dans le code écrit, tandis que dans le code parlé, l'imparfait et le passé composé sont normalement interchangeables.

4) L'imparfait ajoute à l'information de l'antériorité par rapport au *hic et nunc* du locuteur celle de la non-délimitation de l'action, c'est-à-dire celle de l'aspect cursif.

Dès qu'une indication supplémentaire du contexte délimite l'action l'imparfait est exclu.

5) Le passé composé en français moderne est rarement caractérisé par le stade accompli. Il représente en français moderne un temps du passé qui conserve une connexion plus ou moins étroite avec le présent.

Il faut reconnaître que la grammaire et le lexique s'unissent pour former un système complexe ; la mise des formes du passé ne dépend pas seulement de l'interaction entre aspect, mode d'action et stade d'action, mais également de la constitution sémique des verbes et du contexte\*.

Marburg.

Max PFISTER.

\* Je remercie cordialement M. Perronnet, lecteur français à l'Université de Marburg, d'avoir bien voulu lire mon texte et y apporter quelques retouches stylistiques.